

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États financiers pour le semestre terminé le
30 juin 2008
(non vérifiés)

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États de l'actif net

	30 juin 2008 (non vérifié) \$	31 décembre 2007 (vérifié) \$
Actif		
Placements (note 7)	76 455 020	75 178 836
Montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit (note 8)	34 828 618	29 489 110
Encaisse	16 537	86 876
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	307 500	307 500
Autres	63 896	64 223
	<hr/> 111 671 671	<hr/> 105 126 545
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	649 284	424 687
Montant à payer au titre des swaps sur défaillance de crédit	809 000	809 000
Distributions à payer	713 950	713 950
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit (note 9)	94 399 430	92 453 050
	<hr/> 96 571 664	<hr/> 94 400 687
Actif net représentant les capitaux propres (note 12)	<hr/> 15 100 007	<hr/> 10 725 858
Nombre de parts en circulation (note 12)	<hr/> 10 392 283	<hr/> 10 392 283
Valeur liquidative par part	<hr/> 1,45 \$	<hr/> 1,03 \$
Continuité de l'exploitation et éventualités (note 2)		

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par Global DIGIT II Management Inc., fiduciaire,

Claude Dalphond , administrateur
Claude Dalphond

Benoît Deschamps , administrateur
Benoît Deschamps

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États des résultats

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin

	2008 (non vérifié) \$	2007 (non vérifié) \$
Revenus de placement détenus à des fins de négociation		
Intérêts sur le placement et le montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	1 908 000	2 380 199
Revenu tiré des swaps sur défaillance de crédit	8 533 928	10 474 053
Intérêts sur l'encaisse	474	45 020
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée du placement et du montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	1 605 764	(1 006 481)
Variation de la moins-value nette non réalisée des swaps sur défaillance de crédit	(1 946 380)	(25 535 535)
Perte réalisée sur le règlement partiel des swaps sur défaillance de crédit	-	(7 326 315)
Perte réalisée à la vente d'un placement et d'un montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	-	(589 744)
	<hr/> 10 101 786	<hr/> (21 558 803)
Charges de placement		
Charges sur les swaps sur défaillance de crédit	5 057 000	6 259 000
Frais de suivi (note 10)	207 820	259 496
	<hr/> 5 264 820	<hr/> 6 518 496
Revenu net (perte) de placement avant charges administratives	<hr/> 4 836 966	<hr/> (28 077 299)
Charges administratives		
Honoraires de vérification	141 552	31 391
Honoraires juridiques	141 252	130 751
Jetons de présence	84 761	38 014
Frais de l'agent administratif	14 323	19 998
Droits de garde	(180)	1 996
Droits réglementaires	4 178	49 428
Assurances	14 750	6 000
Honoraires et dépenses du comité d'examen indépendant	62 181	-
	<hr/> 462 817	<hr/> 277 578
Bénéfice net (perte) de la période	<hr/> 4 374 149	<hr/> (28 354 877)
Résultat par part de la période	<hr/> 0,42 \$	<hr/> (2,25)\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États de l'évolution de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin

	2008 (non vérifié) \$	2007 (non vérifié) \$
Bénéfice net (perte) de la période	4 374 149	(28 354 877)
Distributions aux porteurs de parts Remboursement de capital (note 12)	-	(5 204 836)
Incidence de l'adoption initiale des normes portant sur les instruments financiers (note 3b)ii)	-	(1 815 770)
Opérations sur les capitaux propres (note 12)	-	(25 983 416)
Diminution de l'actif net au cours de la période	4 374 149	(61 358 899)
Actif net au début de la période	10 725 858	121 868 179
Actif net à la fin de la période	15 100 007	60 509 280

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin

	2008 (non vérifié) \$	2007 (non vérifié) \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte) de la période	4 374 149	(28 354 877)
Ajustements pour		
Variation de la moins-value nette non réalisée des swaps sur défaillance de crédit	1 946 380	25 535 535
Variation de la moins-value (plus-value) non réalisée du placement et du montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	(1 605 764)	1 006 481
Diminution des intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	-	317 161
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	(5 009 928)	466 817
Diminution du placement	-	5 449 908
Diminution des autres actifs	327	5 700
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	224 597	(14 854)
Diminution du montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	-	(214 000)
Perte réalisée sur la vente d'un placement et d'un montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	-	589 744
	(4 444 388)	33 142 492
	(70 239)	4 787 615
Activités d'investissement		
Produit de la vente d'un placement et d'un montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	-	26 815 457
Activités de financement		
Rachat de parts	-	(25 983 416)
Distributions payées aux porteurs de parts	-	(5 449 908)
	-	(31 433 324)
Diminution de l'encaisse au cours de la période	(70 239)	169 748
Encaisse au début de la période	86 876	154 338
Encaisse à la fin de la période	16 637	324 086

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

1 Établissement de la Fiducie et nature des activités

Global Diversified Investment Grade Income Trust II (la « Fiducie ») est une fiducie de revenu à capital fixe à activités restreintes constituée en vertu des lois de la province d'Ontario le 28 février 2005 au moyen d'une convention de fiducie. Global DIGIT II Management Inc. est le fiduciaire (le « fiduciaire ») de la Fiducie. La Banque Nationale du Canada agit comme agent administratif depuis le 16 octobre 2006. Société de Fiducie Natcan agit en qualité de dépositaire des actifs de la Fiducie, d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres pour ses parts. Société de Fiducie Natcan agira également à titre de conseiller en placement de la Fiducie, si le fiduciaire le demande. Le promoteur de la Fiducie est Financière Banque Nationale Inc. Les administrateurs du fiduciaire reçoivent une indemnité de la Banque Nationale du Canada.

La Fiducie procure à ses porteurs de parts une exposition à effet de levier à trois portefeuilles (collectivement, le « portefeuille ») renfermant 211, 149 et 238 titres, respectivement (218, 152 et 238 au 31 décembre 2007) (les « obligations de référence »), l'objectif étant de procurer aux porteurs de parts un flux de distributions mensuelles et de racheter la totalité des parts en circulation à compter du 2 mars 2010 (la « date de révision ») ou, après cette date, à une date correspondant à un multiple de cinq ans. La date d'échéance n'excédera pas le quarantième anniversaire de la transaction initiale. Afin de réaliser ses objectifs en matière de placement, le 2 mars 2005, la Fiducie a conclu trois accords de swap sur défaillance de crédit avec une contrepartie, Silverstone Trust (« Silverstone »), laquelle a elle-même conclu quatre accords de swap sur défaillance de crédit avec une contrepartie, Deutsche Bank (la « banque »). Trois des quatre accords de swap sur défaillance de crédit conclus par Silverstone avec la banque reflètent exactement les trois accords de swap sur défaillance de crédit conclus par la Fiducie avec Silverstone.

Jusqu'à la date d'échéance, le prix de rachat des parts de la Fiducie et la valeur liquidative de la Fiducie fluctueront suivant un certain nombre de facteurs, comme les distributions mensuelles versées sur les parts, les taux d'intérêt, les notations des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives subies à la survenance d'événements de crédit dans le portefeuille. Les événements de crédit sont, notamment, une faillite, un défaut de paiement et tout autre événement de perte spécifié.

2 Continuité de l'exploitation et éventualités

À partir du 13 août 2007, le marché canadien du papier commercial adossé à des créances structurées de tiers (« PCAC de tiers ») a connu un bouleversement, de sorte que les fonds multicédants de PCAC de tiers tels que Silverstone n'ont pu placer leur papier et rembourser leur papier commercial à l'échéance. Le 16 août 2007, un groupe d'investisseurs canadiens d'importance (le « comité des investisseurs » ou le « comité ») et les participants du marché sont arrivés à une entente visant à rétablir les activités normales du marché du PCAC de tiers. Aux termes de cette entente, les porteurs de PCAC de tiers qui en sont signataires ont notamment convenu de continuer de détenir leur PCAC de tiers pendant une période de 60 jours (le « moratoire ») et, après le moratoire, de convertir tout le PCAC de tiers en circulation en billets à terme à taux variable échéant au plus tôt à la date d'expiration prévue des créances sous-jacentes correspondantes de chaque fonds multicédant. Le moratoire été étendu jusqu'à la présentation d'une demande déposée en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »), le 17 mars 2008 et depuis le moratoire a été prolongé périodiquement et est toujours en vigueur actuellement.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

Le 14 août 2007, Silverstone a avisé la Fiducie que ses paiements à la Fiducie étaient retenus et que Silverstone ne paierait pas à la Fiducie les fonds requis pour verser la distribution du 15 août 2007. La Fiducie a donc suspendu la distribution de 0,0687 \$ par part déclarée le 18 juillet 2007 qui devrait être payée le 15 août 2007 aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 31 juillet 2007. Ces événements ont fait suite à l'annonce d'un bouleversement du marché du papier commercial adossé à des créances (« PCAC ») et de l'incapacité de Silverstone d'assurer la rotation de son PCAC de tiers arrivant à échéance.

Compte tenu de cette situation, la Fiducie a conclu une entente de moratoire avec Silverstone afin d'établir des arrangements officiels entre elles et de préserver leurs droits et privilèges respectifs jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Aux termes de cette entente, tous les montants habituellement payés à la Fiducie depuis août ont été déposés dans un compte distinct chez un dépositaire légal (le « compte de garantie bloqué »). L'entente a été signée le 27 septembre 2007 et a été prolongée périodiquement jusqu'au 30 septembre 2008.

Le 14 décembre 2007, le comité des investisseurs a annoncé l'élaboration d'un cadre prévu pour un plan de restructuration pour le PCAC de tiers. Ce plan comprend le remplacement de PCAC de tiers par des billets ayant des échéances correspondant aux créances sous-jacentes.

Le 21 décembre 2007, la Fiducie a conclu un accord de principe prévoyant la négociation de bonne foi d'une opération en vertu de laquelle Silverstone serait effectivement remplacée par la banque en tant que contrepartie à l'égard des trois swaps miroirs sur défaillance de crédit présentement en vigueur entre la Fiducie et Silverstone (l'« opération de désengagement »). La Fiducie recevrait donc tous les montants inclus dans le compte de garantie bloqué et reprendrait la distribution des versements aux porteurs de parts. L'opération de désengagement devrait entrer en vigueur à la date à laquelle la restructuration du PCAC de tiers prendra effet, ou à toute autre date dont pourraient convenir les parties à l'opération de désengagement.

Le 17 mars 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a accueilli une demande déposée par le comité relativement au PCAC de tiers, en vertu des dispositions de la LACC prévoyant la procédure à suivre pour faire approuver un plan de compromis et d'arrangement (le « plan ») des porteurs de PCAC de tiers (collectivement, les « porteurs de billets »). Le comité a ensuite transmis un dossier d'information à tous les porteurs de billets de PCAC de tiers et, le 25 avril 2008, les porteurs de billets ont approuvé un tel plan. De plus, le 5 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a sanctionné le plan, décision qui a fait l'objet d'un appel dont l'audience auprès de la Cour d'appel de l'Ontario a eu lieu les 25 et 26 juin 2008. À la date de la publication de ces états financiers intermédiaires non-vérifiés, la Cour d'appel de l'Ontario n'avait pas rendu de décision. L'approbation du plan est l'une des conditions requises avant l'instauration de l'opération de désengagement.

Il n'est nullement certain que le plan et l'opération de désengagement seront instaurés. Si la dette de Silverstone n'est pas restructurée avec succès, il est peu probable qu'il sera possible de libérer les biens nantis, ou le produit de la vente des biens nantis, au profit de la Fiducie, à moins qu'il soit mis fin aux swaps. Même dans cette éventualité, cependant, il n'a pas encore été déterminé si la Fiducie aurait le droit de recevoir la totalité du solde des biens nantis si Silverstone n'était pas en mesure de payer ses créanciers. Dans toute éventualité, la résiliation des swaps pourrait donner lieu à un manque à gagner considérable pour la Fiducie et, possiblement, à l'élimination des paiements qu'elle recevrait autrement s'il était mis fin aux swaps dans des circonstances où Silverstone était en mesure de payer l'intérêt et le capital de sa dette. La probabilité et le montant de tout manque à gagner ne peuvent présentement être déterminés. La survie de la Fiducie dépend de la mise en œuvre réussie de ces ententes. Ces conditions mettent sérieusement en doute la capacité qu'a la Fiducie de poursuivre son exploitation.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

L'agent administratif et le fiduciaire de la Fiducie croient fermement que le plan sera approuvé et que l'opération de désengagement conclue entre Silverstone et la Fiducie pourra être instaurée.

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada s'appliquant à la continuité de l'exploitation. Par conséquent, ils ne donnent pas effet aux ajustements qui seraient nécessaires si la Fiducie n'était pas en mesure de poursuivre son exploitation et était tenue de réaliser ses actifs et de liquider ses passifs et engagements dans un cadre autre que le cours normal des activités, à des montants susceptibles de différer de façon marquée de ceux qui figurent dans les présents états financiers.

3 Principales conventions comptables

Les états financiers intermédiaires non vérifiés de la Fiducie ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers intermédiaires non vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige des fiduciaires qu'ils fassent des estimations et posent des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers intermédiaires non vérifiés et les notes afférentes. Les fiduciaires sont d'avis que les estimations utilisées aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires non vérifiés sont raisonnables. Les résultats réels peuvent différer de ces résultats estimatifs. Les principales conventions comptables sont résumées ci-après.

a) Normes comptables récentes adoptées

i) Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers

En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535); « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862); « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863). Ces normes s'appliqueront à la Fiducie à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le chapitre 1535 établit les informations à fournir relativement aux éléments suivants :

- les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital;
- les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital;
- le cas échéant, si l'entité s'est conformée à toute exigence en matière de capital; et
- les conséquences de la non-conformité aux exigences en matière de capital.

Les informations exigées concernant cette nouvelle norme sont présentées aux notes 5 et 12.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

Les chapitres 3862 et 3863 présentent un ensemble détaillé d'exigences de présentation d'information et de règles de présentation visant les instruments financiers. Ils révisent et rehaussent les exigences de présentation d'information énoncées dans le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » et reprennent telles quelles les exigences de présentation d'information du chapitre 3861.

Les informations exigées concernant ces nouvelles normes sont présentées aux notes 4 et 6.

ii) Continuité de l'exploitation

Le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », a été modifié afin d'exiger que la direction évalue la capacité de l'entité de poursuivre son exploitation et fournisse de l'information à cet égard. Les nouvelles exigences entrent en vigueur pour les états financiers annuels des exercices débutant le 1^{er} janvier 2008 ou après cette date. Les nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires non-vérifiés, puisque la Fiducie évalue déjà sa capacité de poursuivre son exploitation et présente cette information.

b) Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur, laquelle est déterminée comme suit.

i) Évaluation des swaps sur défaillance de crédit

Les swaps sur défaillance de crédit sont constatés à la juste valeur dans les variations à titre du gain ou de la perte non réalisé au cours de la période considérée dans l'état des résultats. La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Comme un cours du marché ne peut être facilement obtenu, les justes valeurs sont présentées selon des estimations établies en fonction des sources d'information disponibles et de techniques d'évaluation courantes. La juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation et la Fiducie fait des hypothèses au sujet du montant, du moment des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation utilisés. Ces principales hypothèses se fondent sur des facteurs observables dans des marchés externes, tels que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les facteurs de volatilité et les courbes de crédit. Plus spécifiquement, jusqu'à la maturité prévue des accords de swap sur défaillance de crédit, leur juste valeur pourra varier selon un certain nombre de facteurs tels que les taux d'intérêt, les cotes de crédit et les écarts de crédit des obligations de référence des portefeuilles et les pertes nettes cumulatives résultant d'événements de crédit dans les portefeuilles. Les événements de crédit incluent la faillite, le défaut de paiement ainsi que d'autres événements spécifiques de perte.

ii) Montants à recevoir au titre du placement et des swaps sur défaillance de crédit

La juste valeur du dépôt à terme à taux fixe, du dépôt à terme à taux variable et du montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit est établie en actualisant les flux de trésorerie estimatifs au taux courant du marché pour des instruments similaires.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

iii) Autres instruments financiers

La valeur comptable de certains instruments financiers à court terme présentés dans l'état de l'actif net équivaut approximativement à la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les autres comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, ainsi que les distributions à payer.

c) Mode de constatation des revenus et des charges

Les intérêts créditeurs, revenus autres que les intérêts créditeurs, de même que les revenus et charges au titre de swaps sur défaillance de crédit sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) Modifications futures des normes comptables

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a annoncé que les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») seraient appliquées par les sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes. Les IFRS remplaceront les PCGR canadiens. Cette adoption visera les états financiers intermédiaires et annuels d'exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 et elle s'appliquera à l'exercice ouvert le 1er janvier 2011 pour ce qui est de la Fiducie. Au cours de l'exercice 2011, la Fiducie sera tenue de retraiter les montants présentés pour l'exercice 2010 selon les IFRS, aux fins de leur comparaison. Bien que la Fiducie ait commencé à évaluer l'incidence de l'application des IFRS, les conséquences du passage aux IFRS sur l'information financière ne peuvent être estimées dans une mesure raisonnable à l'heure actuelle.

4 Gestion des risques associés aux instruments financiers

La Fiducie est exposée à divers types de risques inhérents aux activités économiques qu'elle mène, y compris ceux liés à l'utilisation des instruments financiers. Afin de gérer les risques associés à l'utilisation des instruments financiers, s'il y a lieu, des contrôles ont été mis en place comme des politiques de gestion des risques et de diverses limites de risques. Les principaux risques auxquels la Fiducie est exposée sont présentés dans les paragraphes suivants :

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les justes valeurs ou que l'actualisation des flux monétaires futurs d'un instrument financier varieront en raison des changements des prix du marché. Le risque de marché comprend différents types de risques tels que le risque de devise, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité et tout autre risque lié aux prix. Plus spécifiquement, jusqu'à la maturité prévue des accords de swap sur défaillance de crédit, leur juste valeur pourra varier selon un certain nombre de facteurs tels que les taux d'intérêt, les cotes de crédit et les écarts de crédit des obligations de référence des portefeuilles et les pertes nettes cumulatives résultant d'événements de crédit dans les portefeuilles. Les événements de crédit incluent la faillite, le défaut de paiement ainsi que d'autres événements spécifiques de perte. Puisque la Fiducie a comme objectif de procurer aux porteurs de parts une participation économique dans des positions ayant trait à la performance de crédit de portefeuilles diversifiés, le capital de la Fiducie n'est pas protégé.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant d'une incapacité ou du refus d'une contrepartie d'honorer ses engagements contractuels. L'impact négatif relié au risque de crédit au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2007 correspond à la somme des actifs financiers de la Fiducie présenté à l'état de l'actif net. La Fiducie a une exposition significative de risque de crédit relié aux obligations de référence des portefeuilles et au risque de crédit de la contrepartie (voir les notes 7, 8 et 9).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque qu'une entité rencontrera des difficultés à respecter ses engagements liés à ses obligations financières. Les liquidités de la Fiducie sont gérées selon des politiques visant à s'assurer que l'encaisse est suffisante pour rencontrer ses engagements actuels et futurs à la fois dans des conditions normales et dans des conditions exceptionnelles. Les passifs financiers de la Fiducie viennent tous à échéance sur une base mensuelle sauf pour l'élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit dont l'échéance est prévue pour mars 2014 ou à la prochaine date de révision correspondant à un multiple de cinq ans.

5 Informations sur le capital des porteurs de parts

La Fiducie administre le capital des porteurs de part en visant à assurer la continuité de l'exploitation tout en maximisant le retour de l'investissement des porteurs de part.

Les objectifs de la Fiducie sont de fournir aux porteurs de parts des distributions mensuelles à taux fixe d'un montant prévu de 0,0687 \$ par part (0,8244 \$ par année) jusqu'au 9 mars 2010 ou jusqu'à une date s'en rapprochant et, par la suite, des distributions mensuelles à un taux fixe révisé toutes les cinq années civiles visant à égaler le taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 4,0 % à 4,5 % et de rembourser aux porteurs de parts, à la date de révision tombant le 9 mars 2010 ou après cette date, un montant par part correspondant aux prix de souscription initial des parts (soit 10,00 \$ la part).

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

6 Valeurs comptables des actifs et passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de l'actif net soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. Les valeurs comptables de chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers sont présentées dans le tableau suivant :

	Détenus à des fins de négociation	Prêts et créances	Passifs financiers au coût ou au coût après amortissement
30 juin 2008			
Actifs financiers			
Investissement	76 455 020	-	-
Montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	34 828 618	-	-
Encaisse	16 637	-	-
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	-	307 500	-
Autres actifs	-	63 896	-
Total des actifs financiers	111 300 275	371 396	-
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	-	-	649 284
Montant à payer au titre des swaps sur défaillance de crédit	-	-	809 000
Distributions à payer	-	-	713 950
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	94 399 430	-	-
Total des passifs financiers	94 399 430	-	2 172 234
	Détenus à des fins de négociation	Prêts et créances	Passifs financiers au coût ou au coût après amortissement
31 décembre, 2007			
Actifs financiers			
Investissement	75 178 836	-	-
Montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	29 489 110	-	-
Encaisse	86 876	-	-
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	-	307 500	-
Autres actifs	-	64 223	-
Total des actifs financiers	104 754 822	371 723	-
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	-	-	424 687
Montant à payer au titre des swaps sur défaillance de crédit	-	-	809 000
Distributions à payer	-	-	713 950
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	92 453 050	-	-
Total des passifs financiers	92 453 050	-	1 947 637

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

7 Placement

Le placement se compose d'un dépôt à terme émis sur une base non subordonnée et non garantie par une institution financière. Le placement échoit en mars 2010.

Le dépôt à terme d'une juste valeur de 76 455 020 \$ (75 178 836 \$ au 31 décembre 2007) auprès de la Banque Nationale du Canada comporte une cote de solvabilité à long terme de A attribuée par Standard and Poor's Rating Service (« S&P ») et une valeur nominale de 77 344 481 \$ (110 913 540 \$ au 31 décembre 2007). Il porte intérêt au taux de 3,922 %, payable mensuellement jusqu'en mars 2010. Après cette date, le taux d'intérêt sera révisé pour cinq ans à chaque date de révision jusqu'à la dissolution de la Fiducie.

Aux termes des accords de swaps sur défaillance de crédit, le placement dans le dépôt à terme est porté en nantissement auprès de Silverstone. Les montants à recouvrer à la date d'échéance prévue (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) des placements seront réduits de toute perte subie à la survenance d'événements de crédit.

Le 28 février 2007, un avis de rachat de certains porteurs de parts de la Fiducie a été reçu. Au 14 mars 2007, la Fiducie a donc vendu une partie du placement pour une valeur nominale de 11 525 300 \$ au prix de 98,822 % plus les intérêts.

Le 31 mai 2007, un avis de rachat de certains porteurs de parts de la Fiducie a été reçu. Au 14 juin 2007, la Fiducie a donc vendu une partie du placement pour une valeur nominale de 15 879 900 \$ au prix de 97,82 % plus les intérêts.

Le dépôt à terme comporte un risque de taux d'intérêt. Les taux du marché peuvent varier et faire fluctuer la juste valeur du dépôt à terme assorti d'un taux fixe au moment de la signature du contrat.

8 Montant à recevoir au titre de swaps sur défaillance de crédit

La juste valeur du montant total à recevoir au titre de swaps sur défaillance de crédit de Silverstone représente la meilleure estimation possible du montant pour lequel une assurance raisonnable de recouvrement existe à la lumière des conditions actuelles, en présumant la poursuite de l'exploitation de l'entité. Le montant total de 34 829 118 \$ (29 489 110 \$ au 31 décembre 2007) à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit se compose de 8 049 178 \$ (3 646 457 \$ au 31 décembre 2007) dans le compte de garantie bloqué, d'un compte débiteur à court terme de 7 035 128 \$ (6 427 421 \$ au 31 décembre 2007) et d'un compte débiteur à long terme de 19 744 812 \$ (19 415 232 \$ au 31 décembre 2007). La valeur nominale du montant à recevoir au titre de swaps sur défaillance de crédit s'élève à 19 974 519 \$ (19 974 519 \$ au 31 décembre 2007). Le compte débiteur à long terme porte intérêt au taux de 3,922 %, payable mensuellement jusqu'en mars 2010. Après cette date, le taux d'intérêt sera révisé pour cinq ans à chaque date de révision jusqu'à la dissolution de la Fiducie. Les deux parties ont signé l'opération de désengagement (se reporter à la note 2), qui prévoit le paiement complet à la Fiducie du montant du compte de garantie bloqué. L'instauration de cette opération de désengagement est une composante du plan présenté aux porteurs de billets de Silverstone et approuvé par ceux-ci ainsi que par la Cour supérieure de justice de l'Ontario (voir à la note 2).

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

Le compte débiteur à long terme comporte un risque de taux d'intérêt. Les taux du marché peuvent varier et faire fluctuer la juste valeur du compte débiteur à long terme assorti d'un taux fixe au moment de la signature du contrat.

Le 28 février 2007, un avis de rachat de certains porteurs de parts de la Fiducie a été reçu. Au 14 mars 2007, la Fiducie a donc vendu une partie des swaps sur défaillance de crédit pour une valeur nominale de 2 297 700 \$ au prix de 98,822 % plus les intérêts.

Le 31 mai 2007, un avis de rachat de certains porteurs de parts de la Fiducie a été reçu. Au 14 juin 2007, la Fiducie a donc vendu une partie des swaps sur défaillance de crédit pour une valeur nominale de 3 703 100 \$ au prix de 97,82 % plus les intérêts.

9 Instruments financiers dérivés

Accords de swaps sur défaillance de crédit avec Silverstone

La Fiducie a conclu avec Silverstone trois accords de swap sur défaillance de crédit (les « contrats de swap A, B et C ») aux termes desquels la Fiducie paiera Silverstone si des événements de crédit se produisent relativement aux obligations de référence jusqu'en mars 2010 ou après cette date, à une date correspondant à un multiple de cinq ans. La perte maximale qui peut être subie à l'égard d'événements de crédit concernant les contrats de swap A, B et C totalise 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2007). En vertu des contrats de swap A, B et C, un paiement mensuel par la Fiducie à Silverstone correspondant au taux contractuel appliqué au notionnel des contrats et au taux contractuel appliqué au placement donné en garantie est effectué et Silverstone paiera à l'échéance un montant correspondant à l'excédent du notionnel des contrats, moins les pertes subies sur ces contrats, sur le montant résiduel du placement donné en garantie.

Sur une base mensuelle, Silverstone acquerra de la Fiducie une portion déterminée contractuellement du dépôt à terme donné en garantie, égale au versement mensuel pour le mois considéré.

Le montant nominal global des trois contrats de swap (A, B et C) au 30 juin 2008 totalisait 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2007) relativement au portefeuille d'obligations de référence dont le montant était de 7 826 496 421 \$ (7 826 496 421 \$ au 31 décembre 2007). La juste valeur négative au 30 juin 2008 s'élevait à 94 399 430 \$ (92 453 050 \$ au 31 décembre 2007).

Risque de crédit

À la suite de la conclusion des accords de swap sur défaillance de crédit avec Silverstone, la Fiducie est exposée à un risque de crédit à l'égard des obligations de référence comprises dans le portefeuille. Tout événement de crédit (faillite, défaut de paiement ou tout autre événement de perte) à l'égard des obligations de référence peut entraîner une perte pour la Fiducie. La perte maximale que la Fiducie peut devoir essayer à l'égard d'événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des contrats de swap A, B et C totalise 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2007).

Au cours des périodes de six mois terminées les 30 juin 2008 et 2007, en dépit de plusieurs décotes, aucun événement de crédit ne s'est produit au sein du portefeuille des obligations de référence.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

En outre, la Fiducie est exposée au risque de crédit de contrepartie à l'égard de tout gain non réalisé sur les swaps sur défaillance de crédit, plus tout montant à recevoir de la contrepartie. Le risque net de crédit de contrepartie (montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit moins montant à payer au titre des swaps sur défaillance de crédit) s'établissait à 34 019 118 \$ au 30 juin 2008 (28 680 110 \$ au 31 décembre 2007).

10 Frais de suivi

La Fiducie engage des frais de suivi des conseillers en placement correspondant à 0,40 % par année (0,40 % au 31 décembre 2007) du montant en cours par part détenu par les clients de ces conseillers. En raison des événements survenus décrits à la note 2, la Fiducie a cessé de faire les paiements des frais de suivi au 16 août 2007.

11 Impôts sur les bénéfices

La Fiducie est admissible à titre de fiducie à participation unitaire, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. En vertu de la loi, la Fiducie est assujettie à l'impôt sur le bénéfice imposable de l'exercice et, dans le calcul de son impôt sur les bénéfices, elle peut déduire tous les montants payés ou payables aux porteurs de parts de la Fiducie dans le calcul de ses bénéfices aux fins fiscales.

Tout montant payable aux termes des swaps sur défaillance de crédit est considéré comme un montant payable aux termes de l'accord de swap et est imposable comme tel. Suivant les modalités de l'accord de swap en cause, le montant ne peut être déterminé qu'à la date d'échéance prévue (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) et, par conséquent, le paiement au titre du swap à la Fiducie ne peut être imposable à titre de bénéfice qu'à cette date.

12 Capitaux propres

Parts autorisées

La Fiducie est autorisée à émettre en séries un nombre illimité de parts rachetables et transférables, chacune d'entre elles représentant un intérêt indivis et égal sur l'actif net de la Fiducie.

Toutes les parts confèrent des droits et des privilèges égaux. Chaque part entière confère à son porteur un droit de vote ainsi que le droit de participer également aux distributions versées par la Fiducie.

Les parts peuvent être remises aux fins de rachat à tout moment, mais elles sont rachetées sur une base trimestrielle le dernier jour ouvrable de chacun des mois de février, de mai, d'août et de novembre (la « date de rachat »), pour un montant équivalant au prix de rachat des parts déterminé à une telle date de rachat.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

Le prix de rachat est égal au moindre :

- a) de 95 % du cours moyen pondéré quotidien par part à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites pour les cinq jours de Bourse suivant la date de rachat;
- b) d'un montant égal :
 - i) au cours de clôture des parts à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites; ou
 - ii) à la moyenne des cours extrêmes des parts, si la Bourse ou l'autre marché à la cote duquel les parts sont inscrites ne fournit que les cours extrêmes; ou
 - iii) à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites, si aucune opération n'a été effectuée à cette date de rachat.

Les parts peuvent être remises aux fins de rachat à tout moment, mais elles sont rachetées sur une base annuelle le dernier jour ouvrable de chaque mois d'août (la « date de rachat annuel »), pour un montant équivalant au prix de dénouement des contrats de swap A, B et C calculé à cette date de rachat annuel. Le prix de dénouement correspond à la somme de ce qui suit : (i) le cours acheteur reçu par la Fiducie pour mettre fin à la tranche applicable des contrats de swap A, B et C et (ii) la valeur marchande de cette tranche du dépôt à terme de 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2007) de la Fiducie, moins les frais de dénouement applicables.

Les transactions suivantes ont eu lieu au cours des périodes de six mois terminées les 30 juin :

Nombre de parts	2008	2007
Solde au début de la période	10 392 283	13 959 575
Présentées pour rachat au cours de la période	-	(3 567 292)
Solde à la fin de la période	<u>10 392 283</u>	<u>10 382 283</u>

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

Les capitaux propres sont composés des titres de capital émis et des bénéfices non répartis. Les transactions suivantes ont eu lieu au cours des périodes de six mois terminées les 30 juin :

	2008	2007
	\$	\$
Titres de capital émis		
Solde au début de la période	77 333 792	109 235 993
Remboursement de capital aux porteurs de part	-	(5 204 836)
Présentés pour rachat au cours de la période	-	(25 983 416)
	<hr/>	<hr/>
Solde à la fin de la période	77 333 792	78 047 741
	<hr/>	<hr/>
Bénéfices non répartis (déficit)		
Bénéfices non répartis (déficit) au début de la période	(66 607 934)	12 632 186
Incidence de l'adoption initiale des normes sur les instruments financiers (note 3b)ii))	-	(1 815 770)
Bénéfice net (perte) de la période	4 374 149	(28 354 877)
	<hr/>	<hr/>
Déficit à la fin de la période	(62 233 785)	(17 538 461)
	<hr/>	<hr/>
	15 100 007	60 509 280
	<hr/>	<hr/>

- a) Le 28 février 2007, un avis de demande de rachat de 1 476 120 parts a été reçu des porteurs de parts de la Fiducie. Ces parts ont été rachetées le 14 mars 2007 au prix de dénouement de 8,21 \$ la part pour un montant total de 12 118 946 \$, lequel a été porté en réduction des capitaux.
- b) Le 31 mai 2007, dans le cadre du rachat spécial, la Fiducie a reçu de ses porteurs de parts un avis de rachat de 2 091 172 parts. Ces parts ont été rachetées le 14 juin 2007 au prix de dénouement de 6,63 \$ la part pour un montant total de 13 864 470 \$, lequel a été porté en réduction des capitaux.
- c) En raison des événements survenus depuis le 13 août 2007, décrits dans la note 2, tous les rachats sont suspendus jusqu'à ce que le plan ait été mis en œuvre avec succès. Un total de 16 900 parts ont été remises pour le rachat annuel du 31 août 2007. Puisque tous les rachats avaient été suspendus le 28 août 2007, ces parts n'ont donc pas été rachetées.

Au 30 juin 2008, la Banque Nationale du Canada et ses filiales ne détenaient aucune des parts en circulation de la Fiducie (0,5 % au 31 décembre 2007).

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

Distributions mensuelles

Avant le 13 août 2007, les distributions aux porteurs de parts constituaient un remboursement partiel du capital au prix d'émission des parts et pouvaient fluctuer d'un mois à l'autre selon la survenance d'événements de crédit au sein du portefeuille. La Fiducie prévoyait que des distributions seraient effectuées sous forme de remboursement de capital au taux fixe annuel de 8,25 % jusqu'en mars 2010 et, par la suite, au taux de cinq ans applicable des obligations du Canada, majoré de 4,00 % à 4,50 %. Les distributions déclarées par la Fiducie sont comptabilisées lorsque déclarées, bien qu'elles soient payables le 10^e jour ouvrable du mois suivant seulement.

Depuis le 13 août 2007, aucune distribution n'a été déclarée. Le solde de 713 950 \$ des distributions payables au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2007 représente les distributions déclarées en juillet 2007, mais impayées.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

13 Instruments financiers dérivés et portefeuilles d'obligations de référence

Les portefeuilles d'obligations de référence auxquels se rapportent les accords de swap A, B et C, sont assujettis à des normes d'admissibilité des actifs et du portefeuille qui pourraient, au fil du temps, modifier l'exposition économique d'ensemble de la Fiducie au rendement de crédit de ces portefeuilles. Les informations présentées ci-après font l'objet de telles normes d'admissibilité des actifs et du portefeuille. Les portefeuilles d'obligations de référence, tels qu'ils sont présentés dans le prospectus, ont été structurés entre le 13 décembre 2004 et le 28 février 2005 (la « date de création »).

Accord de swap A

L'accord de swap A porte sur le rendement de crédit des obligations de référence du portefeuille 1, lequel comprenait 211 obligations de référence au 30 juin 2008 et 249 obligations de référence à la date de création.

La composition du portefeuille 1 au 30 juin 2008 et à la date de création s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

Catégorie d'actif	30 juin 2008		Date de création	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières commerciales	7	3,4	8	3,4
Titres adossés à des créances mobilières de consommation	5	2,1	22	8,1
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	89	30,1	102	31,7
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	32	16,0	47	15,5
Positions structurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de sociétés	78	48,3	70	41,3
	211	100,0	249	100,0

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

- a. Les cotes S&P des titres adossés à des créances hypothécaires, à des créances mobilières, des titres financiers structurés, des positions synthétiques de sociétés et des autres titres à revenu fixe composant le portefeuille 1 se répartissent comme suit :

Cote	30 juin 2008	Date de création
	(par cote équivalente S&P)	(par cote analogue S&P)
	Pourcentage de l'actif	Pourcentage de l'actif
AAA	70,6	75,8
AA	11,1	13,5
A	13,3	10,7
BBB	0,2	-
BB	2,0	-
B	1,3	-
CCC	1,6	-

- b. Le facteur de notation moyen pondéré de Moody's attribué aux titres adossés à des créances hypothécaires, aux titres adossés à des créances mobilières, aux autres titres à revenu fixe et aux positions synthétiques de sociétés composant le portefeuille 1 était de 278 au 30 juin 2008 (équivalant à une notation entre Baa1 et Baa2) et de 18 à la date de création (équivalant à une notation entre Aa1 et Aa2). Les obligations de référence comprises dans le portefeuille 1 présentaient une probabilité de défaillance moyenne pondérée équivalant à une notation entre A- et BBB+ au 30 juin 2008 et de AA par S&P à la date de création.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

Accord de swap B

L'accord de swap B porte sur le rendement de crédit des obligations de référence du portefeuille 2, lequel comprenait 149 obligations de référence au 30 juin 2008 et 161 obligations de référence à la date de création.

La composition du portefeuille 2 au 30 juin 2008 et à la date de création s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

Catégorie d'actif	30 juin 2008		Date de création	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières commerciales	8	9,4	8	5,0
Titres adossés à des créances mobilières de consommation	3	2,2	3	0,5
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	51	22,0	77	38,8
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	18	15,6	17	10,2
Positions structurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de sociétés	69	50,8	56	45,5
	149	100,0	161	100,0

- a. Les cotes S&P des titres adossés à des créances hypothécaires, à des créances mobilières, des titres financiers structurés, des positions synthétiques de sociétés et des autres titres à revenu fixe composant le portefeuille 2 se répartissent comme suit :

Cote	30 juin 2008	Date de création
	(par cote équivalente S&P)	(par cote analogue S&P)
	Pourcentage de l'actif	Pourcentage de l'actif
AAA	58,8	72,9
AA	11,5	16,2
A	18,8	10,9
BBB	4,0	-
BB	0,8	-
B	3,4	-
CCC	2,5	-
CC	0,2	-

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

- b. Le facteur de notation moyen pondéré de Moody's attribué aux titres adossés à des créances hypothécaires, aux titres adossés à des créances mobilières, aux autres titres financiers structurés et titres à revenu fixe et aux positions synthétiques de sociétés composant le portefeuille 2 était de 523 au 30 juin 2008 (équivalant à une notation entre Baa2 et Baa3) et de 21 à la date de création (équivalant à une notation entre Aa2 et Aa3). Les obligations de référence comprises dans le portefeuille 2 présentaient une probabilité de défaillance moyenne pondérée équivalant à une notation entre BBB+ et BBB au 30 juin 2008 et de AA par S&P à la date de création.

Accord de swap C

L'accord de swap C porte sur le rendement de crédit des obligations de référence du portefeuille 3, lequel comprenait 238 obligations de référence au 30 juin 2008 et 208 obligations de référence à la date de création.

La composition du portefeuille 3 au 30 juin 2008 et à la date de création s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

Catégorie d'actif	30 juin 2008		Date de création	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières commerciales	4	4,7	2	0,9
Titres adossés à des créances mobilières de consommation	1	0,2	1	0,5
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	82	21,6	122	41,4
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	50	23,2	9	7,9
Positions structurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de sociétés	101	50,3	74	49,3
	238	100,0	208	100,0

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2008

- a. Les cotes S&P des titres adossés à des créances hypothécaires, à des créances mobilières, des titres financiers structurés, des positions synthétiques de sociétés et des autres titres à revenu fixe composant le portefeuille 3 se répartissent comme suit :

Cote	30 juin 2008	Date de création
	(par cote équivalente S&P)	(par cote analogue S&P)
	Pourcentage de l'actif	Pourcentage de l'actif
AAA	41,2	66,1
AA	17,1	9,7
A	29,4	24,2
BBB	3,3	-
BB	3,5	-
B	2,2	-
CCC	2,8	-
CC	0,5	-

- b. Le facteur de notation moyen pondéré de Moody's attribué aux titres adossés à des créances hypothécaires, aux titres adossés à des créances mobilières, aux autres titres financiers structurés et titres à revenu fixe et aux positions synthétiques de sociétés composant le portefeuille 3 était de 734 au 30 juin 2008 (équivalant à une notation entre Baa3 et Ba1) et de 39 à la date de création (équivalant à une notation entre Aa2 et Aa3). Les obligations de référence comprises dans le portefeuille 3 présentaient une probabilité de défaillance moyenne pondérée équivalant à une notation entre BBB et BBB- au 30 juin 2008 et de AA- par S&P à la date de création.

